



Appel à contributions La fiscalité minière du futur

Avez-vous une idée susceptible d'aider les pays en développement riches en ressources naturelles à tirer parti de leurs ressources minérales ? Aimeriez-vous pouvoir la présenter aux hauts cadres des ministères des Finances, des autorités en charge des industries extractives et des administrations des impôts de douzaines de pays ?

Le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (IGF) et le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) sont heureux d'inviter les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, les centres de recherche universitaires et les organisations du secteur privé à proposer des projets de réforme de politique ou d'administration fiscale visant à aider les pays en développement riches en ressources naturelles à optimiser les revenus issus de leur secteur minier. Ces projets peuvent porter sur des ajustements aux régimes fiscaux déjà en place ou sur des reformes complètes.

Origines

L'IGF appuie 76 pays qui se sont engagés à mettre l'exploitation minière au service du développement durable afin que ses impacts néfastes soient contrôlés et que ses retombées financières soient partagées. L'ATAF, avec 40 pays membres (administrations fiscales) en Afrique, fait office de réseau africain pour l'amélioration des régimes fiscaux en Afrique grâce aux échanges, à la diffusion des connaissances, au renforcement des capacités et à la contribution active aux programmes fiscaux aux niveaux régional et mondial. Partager et développer vos idées avec l'IGF et l'ATAF – qui comptent ensemble 87 pays membres – offre une occasion unique de travailler directement avec des responsables gouvernementaux et des experts mondiaux pouvant influer sur les politiques fiscales et les pratiques administratives dans les pays en développement riches en ressources.

La fiscalité minière du futur

En juillet 2020, l'IGF et l'ATAF ont lancé une initiative conjointe visant à repenser la manière dont les pays en développement tirent profit de leurs ressources minérales. Le présent document relatif à l'avenir de la fiscalité des ressources est une forme de « dialogue » qui s'adresse aux États, à la société civile et aux entreprises, en d'autres termes une proposition pour échanger des idées sur la façon d'améliorer le système actuel de taxation des ressources minières, en présentant les options ou alternatives qui s'offrent aux pays riches en ressources naturelles en vue de maximiser le rendement de leur production minière. Le document « La fiscalité minière du futur : Feuille de route », disponible en <u>anglais</u>, en <u>français</u> et en <u>espagnol</u>, explique pourquoi le moment est venu de repenser la fiscalité minière. Vous pouvez également regarder cette vidéo d'introduction.





Le but du projet est de faire le point sur les régimes actuels de fiscalité minière et d'envisager de nouvelles pistes pour l'avenir. Nous cherchons à remettre en question le statu quo de manière constructive en posant deux questions clés :

- 1. Comment améliorer la conception ou la mise en œuvre des régimes fiscaux dominants applicables à l'exploitation minière, fondés sur la perception de redevances et de l'impôt sur les sociétés?
- 2. Les pays riches en ressources naturelles disposent-ils d'options alternatives leur permettant de maximiser le rendement tiré de leurs richesses minières ?

Le produit final de cette étude sera un manuel présentant un menu d'idées visant à l'amélioration du recouvrement des recettes minières et proposant un cadre pour aider les décideurs à réfléchir à ces options. Le manuel sera publié et fera l'objet de consultations publiques avant d'être présenté pour approbation aux membres de l'IGF et de l'ATAF.

Nos valeurs

À mesure que nous avancerons dans le processus, notre objectif sera de favoriser la participation de tous, gouvernements, entreprises, milieux universitaires, société civile et autres groupes de parties prenantes clés à un dialogue réfléchi et respectueux. Nous avons pour but de tenir un débat inclusif, pour permettre aux idées les plus intéressantes de filtrer, et de reconnaître que nous irons plus loin en présentant une panoplie de bonnes options plutôt qu'en affirmant qu'une seule formule peut répondre à tous les besoins. Nous nous efforçons de réunir les différentes parties prenantes autour d'un objectif commun, celui de garantir des résultats équitables pour l'ensemble des parties prenantes, sur la base de règles plus claires et plus justes pour tous. Nous recherchons enfin des solutions que les États pourront mettre en œuvre efficacement, avec l'appui de l'ensemble du secteur.

Lignes directrices pour l'élaboration de la proposition

L'IGF et l'ATAF appellent toutes les parties prenantes intéressées à soumettre leurs idées novatrices visant à améliorer la conception ou la mise en œuvre des régimes fiscaux miniers existants, ou à rompre avec le statu quo et repenser en profondeur les régimes que nous avons actuellement.

Votre idée doit :

- **Être innovante** il peut s'agir d'une idée novatrice portant sur une politique déjà mise en œuvre par un gouvernement, que vous souhaitez étudier et approfondir, ou d'une idée totalement nouvelle que vous aimeriez explorer.
- **Être tournée vers l'avenir** votre idée doit être compatible avec l'évolution de la société et du secteur minier. Elle doit être en lien avec un ou plusieurs des défis et opportunités majeurs auxquels les pays en développement riches en ressources naturelles pourraient être confrontés au cours des 10 à 20 prochaines années.





- Aller dans le sens des questions de recherche auxquelles La fiscalité minière du futur se propose de répondre: Comment améliorer la conception ou la mise en œuvre des régimes fiscaux dominants applicables à l'exploitation minière, fondés sur la perception de redevances et de l'impôt sur les sociétés? Les pays riches en ressources naturelles disposent-ils d'options alternatives leur permettant de maximiser le rendement tiré de leurs richesses minières?
- Être adaptée aux besoins contextuels des pays en développement votre idée doit être réalisable pour les pays en développement, notamment s'agissant des ressources humaines et financières, entre autres défis pratiques.
- Respecter les valeurs définies plus haut votre idée doit être ouverte et créative.

Les projets répondant aux critères ci-dessus seront sélectionnés pour être inclus dans le manuel final ATAF-IGF. ATAF et l'IGF travailleront, si nécessaire, avec le répondant pour développer sa proposition afin de l'adapter au manuel. Par exemple, afin d'aider celui-ci à définir les objectifs de son idée; à examiner comment elle fonctionne, ou pourrait fonctionner, en pratique; à évaluer son impact s'agissant des investissements; et à étudier son impact sur la perception des recettes publiques. Dans ce contexte, l'IGF et l'ATAF fourniront des commentaires et des contributions d'experts.

La proposition doit suivre le modèle joint en annexe 1. Elle ne doit pas faire **plus de trois pages**. Elle doit inclure une brève description de l'idée, et répondre explicitement aux cinq critères cidessus. La proposition doit surtout expliquer comment cette idée se propose de transformer les revenus issus du secteur minier dans les pays en développement riches en ressources naturelles.

Critères d'admissibilité

L'appel à contributions est ouvert à tous.

Les organisations de la société civile, les centres de recherche universitaires, les organisations du secteur privé et les organisations non gouvernementales sont tous invités à contribuer. Les idées peuvent être présentées par des individus ou des organisations, ainsi qu'en partenariat.

Nous ne réclamons pas l'exclusivité sur votre idée. Elle peut être tirée d'un document de recherche existant, utilisée plus tard dans un document de recherche universitaire, ou encore présenter des similitudes avec un rapport existant.

Soumission et date limite

Lancement de l'appel : 25 mars 2021

Date limite de soumission : **30 avril 2021**. Pour obtenir plus d'informations sur *La fiscalité minière du futur*, visitez le site web de <u>l'IGF</u> et celui de <u>ATAF</u>. Les propositions doivent être soumises par courriel à <u>Secretariat@IGFMining.org</u> et <u>Research@ATAFtax.org</u> en précisant en objet «Future of Resource Taxation». Pour toute question, veuillez utiliser le même mode de communication.

Un webinaire d'information sera proposé en anglais, français, portugais et espagnol le Mardi 13 avril 2021. Veuillez vous inscrire pour vous joindre à nous.





Annexe 1 — Modèle de soumission

Nom et prénom :	
Intitulé du poste :	
Organisation(s):	
Courriel:	
Téléphone :	

- 1. Décrivez votre idée de politique (court, argumentaire éclair) : 150 mots
- 2. Décrivez le problème que vous entendez résoudre : 200 mots
- 3. Détaillez votre idée de politique publique ou de réforme. Indiquez également si elle répond à la question de recherche 1 ou 2 de *la fiscalité minière du futur* : **500 mots**
- 4. Expliquez l'incidence que cette initiative pourrait avoir sur les revenus tirés du secteur minier dans les pays en développement riches en ressources : **250 mots**